

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-04-073

**DEMANDE DE  
SUBVENTION AUPRES DE  
L'ADEME RELATIVE AU  
LANCEMENT D'UNE ETUDE  
D'HARMONISATION ET  
D'OPTIMISATION DU  
SERVICE DECHETS**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 6 JUIN 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 48

présents : 28

votants : 39

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
29 MAI 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
Yves MENEZ**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée :***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CLEREL Francis (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) Suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

***Pouvoirs :***

- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur Philippe CHARRIER (Chamant)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur Jacky MELIQUE (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur Sylvain LEFEVRE (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence  
suit(vent) :*

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

*Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :*

- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### Exposé des motifs

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président en charge de la commission élimination des déchets. Ce dernier indique que la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, issue de la fusion de la Communauté de Communes de Cœur Sud Oise et de la Communauté des Trois Forêts gère son service de collecte des déchets à partir de deux budgets :

- Le premier basé sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Le deuxième basé sur la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

Il est nécessaire d'harmoniser ce mode de gestion à l'échéance du 31 décembre 2021.

Afin de nous accompagner dans notre choix, il est nécessaire d'engager une étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets. Cette dernière est estimée (en attente de devis) entre 17 000,00 et 22 000,00 euros TTC.

Cette étude est éligible à une subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Ce principe a été acté lors de la dernière commission Environnement du 21 mai 2019.

### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi NOTRe du 7 Août 2015 portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République

**Vu** la nécessité d'harmoniser le service de collecte de déchets,

**Vu** l'accord de la Commission Environnement en date du 21 mai 2019 pour le lancement d'une étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets,

**Considérant** que cette étude est subventionnable à hauteur de 70% par l'ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain BATTAGLIA, Vice-président en charge de la commission élimination des déchets, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT D'AUTORISER** Monsieur le Président à demander une subvention aussi élevée que possible auprès de l'ADEME, pouvant aller jusqu'à 70% du montant HT de l'étude,
- **DECIDENT D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes relatifs à cette demande.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : 12 JUN 2019  
Et de l'affichage le : 12 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le 12 JUN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER